
PRÉSENTS	Mme Ann MacDonald, présidente Mme Caroline Barbir, secrétaire Mme Louise Champoux-Paillé M. Nicolas Chevalier Mme Anne Lyrette Mme Angèle St-Jacques Mme Annie Pelletier Mme Maud Cohen M. Frédérick Perrault Dr Jean Pelletier M. Jean-François Bussières M. Majid Atif Mme Annie Lemieux M. Guillaume Gfeller Mme Marie-Pierre Bastien
EXCUSÉS	M. André Roy, vice-président M. Dominique Erbland Dr Hélène Boisjoly Dr Joaquim Miro Dr Marie-Josée Hébert
INVITÉES	Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale adjointe Mme Camille Morasse-Bégis, adjointe à la présidente-directrice générale Mme Mylène Ducharme, assistante administrative pour le conseil d'administration
RÉDACTION	Mme Marilyne Soucis, assistante administrative pour le conseil d'administration

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale et constatation du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 mai 2020
 3. Huis clos
 - 3.1. Nomination d'un conseiller stratégique à la Direction générale en Ressources humaines, culture et leadership
 4. Levée de la séance spéciale
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum ayant été constaté, la présidente déclare la séance spéciale du 28 mai 2020 ouverte à 8 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 28 MAI 2020

RÉSOLUTION : 20.57

Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 mai 2020

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 mai 2020 pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour amendé de la séance spéciale du 28 mai 2020.

3. HUIS CLOS

3.1 Nomination d'un conseiller stratégique à la Direction générale en Ressources humaines, culture et leadership



RÉSOLUTION : 20.58

Nomination d'un conseiller stratégique à la Direction générale en Ressources humaines, culture et leadership

ATTENDU QUE le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine est un établissement non fusionné au sens de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7-2)*;

ATTENDU la Directive ministérielle relative aux conditions de rémunération offertes lors de l'octroi de mandats d'intérim, d'accompagnement à la gestion, d'administration provisoire, d'observation, d'inspection, d'enquête, de vérification lors de malversation financière ou d'analyse de situation financière budgétaire déficitaire autre que l'audit annuel des états financiers (2012-026);

ATTENDU la transmission de la lettre de démission de madame Marie-Josée Guilbault en date du 11 mai 2020 à la présidente-directrice générale au poste de directrice des ressources humaines, culture et leadership au CHU Sainte-Justine, effective à compter du 28 mai 2020;

ATTENDU la structure organisationnelle adoptée par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la présidente-directrice générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de direction;

ATTENDU la nécessité d'avoir un conseiller stratégique à la Direction générale en Ressources humaines, culture et leadership pour la bonne marche des affaires de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

AUTORISE la présidente-directrice générale à convenir d'un contrat de services professionnels avec M. Pierre Joron à titre de conseiller stratégique à la Direction générale en Ressources humaines, culture et leadership au CHU Sainte-Justine à compter du 2 juin 2020, et ce, jusqu'à ce que la vacance du poste de directeur des ressources humaines, culture et leadership soit comblée;

AUTORISE la présidente-directrice générale à verser à M. Pierre Joron des honoraires, à concurrence d'un minimum de trois (3) jours par semaine, basés sur l'Annexe 2 à la circulaire 2012-026 (02.01.32.06) de la *Directive ministérielle relatant les conditions de rémunération offertes lors de l'octroi de mandats d'intérim, d'accompagnement de gestion, d'administration provisoire, d'observation, d'inspection, d'enquête, de vérification ou d'analyse financière autre que l'audit annuel des états financiers.*

4. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil d'administration déclare la séance levée à 8h30.

La présidente,

La secrétaire et présidente-directrice générale,

Ann MacDonald

Caroline Barbir